Protection de l'environnement-Loi

A propos des consultations, le député n'a pas dit qu'on demanderait le point de vue des groupes écologistes. Ceux-ci ont été mis en marge du processus. La portée du projet de loi a été élargie plutôt après consultation sur une partie seulement de son contenu. Ils ont l'impression d'avoir été exclus de ce processus. Ils ont demandé au gouvernement d'adopter ce projet de loi et de passer à l'action, mais en commençant par le commencement, c'est-à-dire en les rencontrant pour mettre au point une vraie déclaration des droits de l'environnement qui réponde aux exigences qu'ils ont formulées depuis plusieurs années.

M. Daubney: Je remercie la députée de sa question. Je ne pense pas avoir dit dans mes remarques que ce projet de loi contenait une déclaration des droits. J'ai dit qu'on y trouvait peut-être l'équivalent d'une déclaration des droits parce que le projet de loi fournit largement l'occasion aux citoyens de participer au processus d'enquête et de recherche. Je suggère à la députée d'étudier l'article 100 et les suivants qui portent sur l'enquête. J'ai parlé de quelques-uns de ces articles dans mes remarques quand j'ai dit par exemple qu'une douzaine de personnes pouvaient présenter une pétition au ministre pour lui demander de faire enquête en cas d'infraction présumée.

Au sujet des commentaires que la députée a faits sur la consultation, j'ai toujours cru que le ministère et le ministre avaient tenu d'importantes consultations au cours des derniers mois avec les groupements écologiques, avec les représentants des provinces, certainement, et avec les compagnies qui seront mises en cause. Je dirais que c'est le genre de consultation que l'on doit avoir dans une confédération démocratique comme la nôtre. Je pense que nous l'avons eue dans ce cas. Peut-être pourrait-il y en avoir plus. Je suis sûr, dans ce cas, que le ministre sera prêt à poursuivre les discussions. De plus, nous assurerons le suivi de la loi quand elle sera en vigueur pour nous assurer qu'elle répond aux exigences de tous les Canadiens.

Comme je l'ai dit dans mes remarques, c'est un progrès important. C'est le genre de loi qui nous permettra de remplir nos obligations internationales, y compris la promesse sincère que le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a faite cette semaine à l'Assemblée générale des Nations Unies de donner suite au rapport de l'importante commission Brundtland, qui reconnaît, comme cette loi, le lien important qui existe entre l'environnement et l'économie.

C'est le genre de dispositions contenues dans le projet de loi à l'étude à la Chambre qui donnera au gouvernement, en collaboration avec les autres gouvernements du pays et les citoyens, le droit de participer à la mise au point du genre d'interactions qui doivent se produire pour que nous puissions faire face aux graves problèmes écologiques de l'avenir.

Pour terminer, je donnerai l'exemple du traité sur l'ozone. C'est un événement historique extrêmement important en ce qui concerne la protection de l'environnement. Les négociations se sont déroulées à Montréal sous la direction du gouvernement et du ministre de l'Environnement. Il faut que ce projet de loi soit adopté pour que nous puissions respecter les engagements que nous avons pris dans ce traité.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Madame la Présidente, je me réjouis d'avoir la possibilité de faire quelques observations sur les principes dont s'inspire le projet de loi C-74, et d'en montrer les lacunes que j'y vois.

Il faut comprendre au départ que, lorsqu'on parle de l'environnement et qu'on songe à des exemples précis qui sont localisés géographiquement, il s'agit en fait d'un problème mondial. Que l'on parle du port de Ladysmith, de l'estuaire de Cowichan, du canal Love ou des vols à basse altitude dans le Labrador, il s'agit en fait d'un problème planétaire.

Je crains fort que notre système parlementaire ne replace pas ce problème mondial dans un contexte mondial. Lorsque je dis «notre système parlementaire» je ne pense pas seulement au système parlementaire canadien mais à tous les sytèmes parlementaires du monde entier. Les démocraties parlementaires constituent le meilleur espoir pour les habitants de notre planète que l'on abordera intelligemment les problèmes de l'environnement. Assurément, les dictatures ont fait encore plus de mal à l'environnement que les démocraties parlementaires.

C'est une question sur laquelle nous devons nous pencher collectivement en tant que Chambre des communes. Il est certain que les problèmes de l'environnement dans le monde gagnent de vitesse notre capacité de les maîtriser et de les régler d'une façon constructive. Nous vivons dans un monde qui compte 5 milliards d'habitants. Cette population augmente, pourtant les ressources dont dépendent ces 5 milliards d'habitants sont épuisables.

Le rapport Brundtland qui a été publié au printemps dernier fait remarquer les problèmes très réels auxquels nous sommes confrontés et que nous refusons d'admettre quelquefois dans le monde industrialisé. Parce qu'on sait exploiter des ressources qui se trouvent à des milliers de milles de distance et que la dégradation est quelquefois invisible, on néglige de voir ce qui se passe vraiment dans le monde.

Le rapport Brundtland fait observer essentiellement que l'on ne saurait continuer à appliquer dans le monde industrialisé le genre de programmes qui négligent l'environnement et qui conduisent au sous-développement et à la pauvreté du tiers monde, et espérer pouvoir soutenir cette position à moyen ou à long terme. L'avenir de notre planète dépend de notre capacité de trouver des modèles de développement qui puissent s'appliquer dans le monde entier, pas uniquement dans l'Ouest industrialisé, mais aussi dans le tiers monde, et qui permettent à tous de coexister dans la dignité et la prospérité.

Le genre de pressions que le monde industrialisé exerce sur l'environnement sont différentes de celles exercées par le tiers monde. Par exemple, je me rappelle lorsque le comité des Affaires extérieures a visité la Tanzanie, que ses membres ont circulé en voiture dans la campagne et ont vu des tas de charbon de bois au bord de la route. Ce charbon de bois a été obtenu en abattant les forêts locales. Il était envoyé dans la ville de Dar es Salaam pour assurer le combustible indispensable au chauffage et à la cuisson des aliments. C'était une source d'énergie. Pourtant cette source d'énergie était directement responsable de la destruction des forêts. La destruction des forêts sur notre globe est une honte et c'est une crise qui nous concernera tous dans très peu de temps à moins qu'on trouve un moyen de l'empêcher.